

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 580**5 juin 2004****SOMMAIRE**

A.D.P. Holding - Acquisition Development Participations S.A., Luxembourg	27816	Marara S.C., Luxembourg	27816
A.D.P. Holding - Acquisition Development Participations S.A., Luxembourg	27816	Marzoli International S.A., Luxembourg	27832
Active Pension Solutions S.A., Luxembourg	27821	Medical Research Consultant Luxembourg S.A., Clémency	27823
Alphasearch, S.à r.l., Luxembourg	27838	Meubles Kandel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	27831
Aries Telecom S.A.	27835	Monte Carlo International Real Estate S.A.H., Luxembourg	27800
B.I.C.L., S.à r.l., Strassen	27799	Monte Sicav, Luxembourg	27837
Bellefontaine S.A., Luxembourg	27828	(Le) Nobili, S.à r.l., Luxembourg	27799
Business is Business S.A.	27833	(Le) Nobili, S.à r.l., Luxembourg	27799
Cedel International S.A., Luxembourg	27829	(Le) Nobili, S.à r.l., Luxembourg	27799
Cedel International S.A., Luxembourg	27831	Paraiso S.A., Luxembourg	27794
Chartrose S.C., Luxembourg	27803	Paraiso S.A., Luxembourg	27795
East Partners S.A.H., Luxembourg	27817	Parings Holding S.A., Luxembourg	27800
Energia Re S.A., Luxembourg	27820	Parings Holding S.A., Luxembourg	27800
Exequa, S.à r.l., Luxembourg	27817	Parings Holding S.A., Luxembourg	27800
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., Luxembourg	27810	Participations Financières Internationales S.A., Luxembourg	27799
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., Luxembourg	27811	Pâtisserie Marc Scheer, S.à r.l., Pétange	27828
FloLux S.A., Luxembourg	27822	Pimilux, S.à r.l., Luxembourg	27794
Gecofisc S.A.	27810	Pimilux, S.à r.l., Luxembourg	27794
Greengate S.A., Luxembourg	27818	Piz Bernina S.A.H., Luxembourg	27836
H & C°, S.à r.l., Luxembourg	27811	Premier Racing, S.à r.l., Luxembourg	27804
H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg	27821	PWR Investment S.A., Luxembourg	27832
H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg	27821	Regency Internationale A.G., Luxembourg	27836
H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg	27821	Sadim Holdings S.A., Luxembourg	27836
High-Tech Holding S.A., Luxembourg	27836	Saipem S.A., Luxembourg	27821
Hoganas S.A., Luxembourg	27796	SBIC Investments S.A., Luxembourg	27814
Honsel Luxembourg Participations, S.à r.l., Luxembourg	27822	SBIC Investments S.A., Luxembourg	27816
Immofinanz S.A.	27798	Sodiminho, S.à r.l., Luxembourg	27823
Immostar S.A., Luxembourg	27824	Solux Participations S.A., Luxembourg	27833
Immostar S.A., Luxembourg	27824	Sotradim, S.à r.l.	27835
Immovia S.A.	27835	Standard International Holdings S.A., Luxembourg	27833
International Car Exchange - ICARE S.A., Luxembourg	27824	Standard International Holdings S.A., Luxembourg	27835
Invensys European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	27825	Tempus Corporation Holding S.A., Luxembourg	27825
Invensys European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	27828	Tempus Corporation Holding S.A., Luxembourg	27825
Klöckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27831	Topkins S.A., Luxembourg	27812
(La) Luxembourgeoise de Restauration S.A., Luxembourg	27831	Tornet S.A., Luxembourg	27801
Maifren Holding S.A., Luxembourg	27820	Videx International S.A., Luxembourg	27822
		Videx International S.A., Luxembourg	27822
		Wesermo S.A.H., Luxembourg	27839
		Wesermo S.A.H., Luxembourg	27840

PIMILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.400,- EUR.**Siège social: L-1741 Luxembourg, 53, route de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.122.*Résolution du Gérant de la société PIMILUX, S.à r.l.*

Le Gérant de la société PIMILUX, S.à r.l. (la Société), par la présente résolution, a décidé de transférer le siège social de la société du 41, avenue de la Liberté, L-1931 au 53, route de Hollerich, L-1741 Luxembourg avec effet au 5 avril 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Amendola

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03200. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031103.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PIMILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.400,- EUR.**Siège social: L-1741 Luxembourg, 53, route de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.122.*Transfert de parts sociales*

En date du 15 avril 2004, les 51 parts sociales de la société PIMILUX, S.à r.l. détenues par Mme Amendola Giuseppina, demeurant au 11, rue René Weimerskirch, L-2713 Luxembourg, ont été transférées à Mr Panza Michèle demeurant au 11, rue René Weimerskirch, L-2713 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03199. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031105.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

**PARAISO S.A., Société Anonyme,
(anc. PARAISO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.284.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARAISO HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 530 du 21 juillet 1998,

dont le capital a été converti en euros aux termes de l'assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé, en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 251 du 7 avril 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2002, publié au Mémorial C 1470 du 11 octobre 2002.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herseange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-six Euros et quarante-cinq cents (EUR 366,45) chacune, représentant l'intégralité du capital social de huit cent six mille cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 806.190,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Modification de la raison sociale en PARAISSO S.A.;

Modification afférente de l'article 1 des statuts;

3) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale en PARAISSO S.A.

Suite à cette décision, l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}.- Il existe une société anonyme sous la dénomination de: PARAISSO S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.-** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est constituée pour une durée indéterminée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Henryon, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2004, vol. 896, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2004.

F. Kessler.

(031259.3/219/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

PARAISSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 64.284.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2004.

F. Kessler.

(031262.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

HOGANAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 100.183.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

ici représenté par Monsieur René Faltz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 14 avril 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de HOGANAS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, une action	1
2.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

b) Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

c) Madame Jeanne Graas, directeur de sociétés, demeurant à L-6496 Echternach, 48, Montée de Trooskneppchen.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.206.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2009.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Faltz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2004, vol. 356, fol. 75, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2004.

H. Beck.

(031507.3/201/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

IMMOFINANZ S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.809.

FIDUCIARE, S.à r.l. informe qu'elle dénonce avec effet immédiat le siège social de la société, actuellement établi à son adresse.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

FIDUCIARE, S.à r.l.

A. S. Garros

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02823. – Reçu 15 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030873.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

LE NOBILI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.107.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour LE NOBILI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031065.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

LE NOBILI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.107.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01760, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour LE NOBILI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031067.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

LE NOBILI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.107.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour LE NOBILI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031070.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 45.990.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(030842.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

B.I.C.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 25.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(030949.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PARINGES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 27.916.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Signatures

Administrateurs

(030963.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PARINGES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 27.916.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Signatures

Administrateurs

(030966.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PARINGES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 27.916.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Signatures

Administrateurs

(030968.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 52.460.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 31 juillet 2003 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Le Conseil d'Administration se compose de

- Madame Evelyne Pastor, sans profession, demeurant à Monaco.
- Monsieur Jean-Pierre Pastor, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco.
- Monsieur Carmine Navarra, ingénieur, demeurant à Rome (I).

Le Commissaire aux Comptes est

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030984.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TORNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 100.182.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

ici représenté par Monsieur René Faltz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 14 avril 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de TORNET S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, une action	1
2.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

b) Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

c) Madame Jeanne Graas, directeur de sociétés, demeurant à L-6496 Echternach, 48, Montée de Trooskneppchen.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.206.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2009.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Faltz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2004, vol. 356, fol. 74, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2004.

H. Beck.

(031386.3/201/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CHARTROSE S.C., Société Civile.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Il est porté à la connaissance de tous, que la société a déménagé à rue Jean Engling,4, L-1466 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

VELVI GECM.GIORGIO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030908.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PREMIER RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share Capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.173.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth day of February.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

* PREMIER AUTOMOTIVE INVESTMENTS LTD, having its registered office at P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

hereby represented by Mr Stef Oostvogels, Attorney at law, residing in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy established on 18 December 2003

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

In addition, the Company may acquire any racing cars in order to make them available to affiliated companies to the exclusion of non affiliated companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is directly or indirectly interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination PREMIER RACING, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares**6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a single-member company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not to be managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31st of the month March, at 3.45 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of Profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed % of share capital amount (in EURO)	Paid-up capital
PREMIER AUTOMOTIVE INVESTMENTS LTD	500	12,500	100%
Total	500	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following managers:

Mr John Shadek, attorney at law, born in Illinois, United States of America, on March 6, 1950, residing at 264 Village Blvd, Suite 104, Incline Village, NV 89451-7409, United States of America.

Mr Danny Sullivan, racing driver, residing at 5964 Sand Wedge Lane, Naples, Florida 34110, United States of America.

RONGWHELL INVESTMENTS Ltd, with registered office at PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2. The registered office of the Company shall be established at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le 5 février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

* PREMIER AUTOMOTIVE INVESTMENTS LTD, établie et ayant son social au P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

ici représentée par Monsieur Stef Oostvogels, Avocat à la Cour, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2003.

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

En outre, la Société pourra acquérir toute voiture de course en vue de les mettre à la disposition des sociétés affiliées à l'exclusion de toutes sociétés non affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse directement ou indirectement, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: PREMIER RACING, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi

trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 31 mars à 15.45. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
PREMIER AUTOMOTIVE INVESTMENTS LTD.	500	12.500	100%	100%
Total	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-.

Résolution des/de (l')Associé(s)

1. La Société est administrée par les gérants suivants, savoir:

M. John Shadek, avocat, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 6 mars 1950, demeurant au 264 Village Blvd, Suite 104, Incline Village, NV 89451-7409, Etats-Unis d'Amérique.

M. Danny Sullivan, pilote de course, demeurant au 5964 Sand Wedge Lane, Naples, Floride 34110, Etats-Unis d'Amérique

RONGWHELL INVESTMENTS Ltd, dont le siège se trouve au PO Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

J. Delvaux.

(031185.3/208/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

GECOFISC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.679.

Par la présente, la soussignée D.S. CORPORATION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme GECOFISC S.A. fixé au 1A, rue du Fort Dumoulin à Luxembourg.

Il résulte des lettres adressées à la société GECOFISC S.A., toutes datées du 1^{er} avril 2004 que:

- Madame Sylvie Theisen, Luxembourg,

- Madame Eliane Irthum, Helmsange,

- Monsieur Manuel Hack, Mamer,

ont démissionné, avec effet immédiat, de leurs mandats d'administrateur de la société GECOFISC S.A.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., Strassen, a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société GECOFISC S.A.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

D.S. CORPORATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030885.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

**FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.904.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELOITTE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.904, constituée sous la dénomination FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 195 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 334 du 11 mai 1999, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 779 du 25 octobre 2000, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 750 du 16 mai 2002, et en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1271 du 1^{er} décembre 2003, et le capital social de la société a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1093 du 17 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Franz Prost, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de DELOITTE FIDUCIAIRE S.A. en FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de DELOITTE FIDUCIAIRE S.A. en FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Prost, S. Mazzi, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 mars 2004, vol. 429, fol. 35, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 avril 2004.

A. Weber.

(031170.3/236/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.904.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(031172.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

H & C°, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 64.539.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 mars 2004 que:

L'Assemblée a transféré le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031127.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TOPKINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 100.176.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: TOPKINS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent quatorze actions	314
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: trois cent quinze actions	315

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Philippe Mihail, administrateur de sociétés, né à Binga (République démocratique du Congo), le 16 novembre 1950, demeurant 5, chemin Frisco, CH-1208 Genève;
- b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Régistre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Da Chao-Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2004, Vol. 896, fol. 67, case 10. Reçu 315 euros

Le Receveur (signé): M. Ries

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
2004.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2004.

F. Kessler.

(031272.3/219/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SBIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.444.

In the year two thousand and four, on the first of April.

Before Us Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SBIC INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered at the R.C.S.L. under the number B 39.444, incorporated by a deed of the officiating notary dated January 24th, 1992, published in the Mémorial C, number 307 from July 16th, 1992, amended by a deed of the officiating notary dated August 20th, 1993, published in the Mémorial C, number 524 from November 3rd, 1993, amended by a deed of the officiating notary dated September 30th, 1994, published in the Mémorial C, number 25 from January 17th, 1995, amended by a deed of the officiating notary dated September 30th, 1998, published in the Mémorial C, number 1 from January 2nd, 1999, amended by a deed of the officiating notary dated November 16th, 1999, published in the Mémorial C, number 48 from January 14th, 2000 and amended by a deed of the officiating notary dated December 19th, 2003, published in the Mémorial C, number 132 from February 2nd, 2004.

The meeting is opened, Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Mrs Catherine Day-Royemans, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Simone Wallers, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 8, first paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Annual General Meeting of shareholders shall be held in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Friday of May at 9.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

2) Miscellaneous.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Resolution

The meeting resolves to modify the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

Art. 8. First paragraph.

«The Annual General Meeting of shareholders shall be held in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Friday of May at 9.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SBIC INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 39.444, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 307 du 16 juillet 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 524 du 3 novembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 25 du 17 janvier 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 48 du 14 janvier 2000 et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 132 du 2 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 8, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, tel que spécifié dans l'avis de convocation, le premier vendredi de mai à 9.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

2) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Premier alinéa.

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, tel que spécifié dans l'avis de convocation, le premier vendredi de mai à 9.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, C. Day-Royemans, S. Wallers, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 avril 2004, vol. 429, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 avril 2004.

A. Weber.

(031305.3/236/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SBIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(031310.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MARARA S.C., Société Civile.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Il est porté à la connaissance de tous, que la société a déménagé à rue Jean Engling,4, L-1466 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2004.

A. De Jamblinne de Meux

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030912.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

A.D.P. HOLDING - ACQUISITION DEVELOPMENT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.086.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(031136.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

A.D.P. HOLDING - ACQUISITION DEVELOPMENT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.086.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(031135.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

EAST PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.655.

RECTIFICATIF

Mademoiselle Margret Astor a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 23 juillet 2001.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D: Hartmann.

(030951.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

EXEQUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 85.245.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Maître Laurence Jacques, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée le 9 janvier 2004 à Panama.

2.- LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Maître Laurence Jacques, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée le 9 janvier 2004 à Panama.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée EXEQUA, S.à r.l., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 590 du 16 avril 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 29 janvier 2004, numéro 120.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 19 février 2004, non encore publiée au Mémorial C, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, bd Grande-Duchesse Charlotte et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Les associées ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Approbation des comptes de liquidation
- 3.- Décharge au liquidateur, aux gérants et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation
- 5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associées, ces dernières ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

Les associées entendent le rapport de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, bd Grande-Duchesse Charlotte sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2) Approbation des comptes de liquidation:

Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, les associées approuvent les comptes de liquidation.

3) Décharge au liquidateur, aux gérants et au commissaire-vérificateur:

Les associées donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à G.E.F. GESTION, EXPERTISE ET FIS-CALITE, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa gestion de liquidation de la Société.

Les associées donnent également décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur préqualifié pour l'exécution de son mandat ainsi qu'aux gérants de la Société.

4) Clôture de liquidation:

Les associées prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société EXEQUA, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

5) Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans:

Les associées décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, vol. 143S, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et des sociétés de Luxembourg.

Senningerberg, le 19 avril 2004.

P. Bettingen.

(031662.3/202/66) Déposé au registre de commerce

GREENGATE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 100.178.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mamadou Faty, gérant de société, demeurant à Villa Stone, route de Ngor, 14522 Dakar (Sénégal), né le 18 janvier 1979 à Thiès (Sénégal), de nationalité sénégalaise;

2) Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, né le 24 septembre 1969 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREENGATE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^e lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés déclarent souscrire aux 310 actions comme suit:

1) Monsieur Mamadou Faty, préqualifié, deux cents actions	200
2) Monsieur Carlo Arend, préqualifié, cent dix actions	110
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été toutes libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Mamadou Faty, préqualifié;
 - Monsieur Carlo Arend, préqualifié;
 - Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, née le 25 septembre 1977 à Liège (Belgique), de nationalité belge.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société UNICONSEILS, S.à r.l., avec siège social à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 60.879.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège social est fixé à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg.

6) L'assemblée générale, conformément à l'article 6 des présents statuts, nomme Monsieur Mamadou Faty, préqualifié, administrateur-délégué de la société qui sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et qui aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Faty, C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 20cs, fol. 79, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

G. Lecuit.

(031271.3/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MAIFREN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.618.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Signature.

(030940.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ENERGIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 49.809.

Le Conseil d'Administration, en date du 12 mars 2003, a:

- décidé de remplacer le dirigeant agréé, la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. par la société de gestion UML-Direction et gestion d'entreprises de réassurance ayant son siège social au 148, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 12 mars 2003.

- décidé de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 148, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 12 mars 2003.

- annulé tous les pouvoirs d'engagement accordés dans le passé et délègue le pouvoir de gestion journalière et la représentation de la société à Monsieur Christian Theodose, Directeur Agréé.

Le Conseil autorise Monsieur Christian Theodose à signer seul tous les documents de réassurance pour lesquels ENERGIA RE S.A. accepte et cède des risques en réassurance, après avoir obtenu un accord spécifique pour chaque document, signé par un autre Administrateur.

- annulé avec effet immédiat tous les pouvoirs de signature sur comptes bancaires octroyés par le passé et accorde les pouvoirs de signature suivants:

a) Conjointement, à deux Administrateurs, sans limite;

b) Individuellement, à Monsieur Christian Theodose, dès lors que les virements ou chèques à signer porteront sur un montant inférieur à EUR 10.000 (dix mille euros);

c) Conjointement, par la signature de deux des personnes suivantes pour des virements ou chèques à signer avec des montants inférieurs à EUR 5.000 (cinq mille euros):

- Monsieur Christian Savelkous

- Madame Viviane Descles

- Monsieur Christophe Billot

d) En outre, chaque Administrateur ou Monsieur Christian Theodose, par sa seule signature, ou conjointement deux des personnes précitées sous point c) sont autorisés à faire des transferts d'un compte de la société vers un autre compte de la société auprès de la même banque.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031081.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.900.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l

Signature

(031046.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.900.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

(031048.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-A02832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

(031047.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ACTIVE PENSION SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 83.869.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signatures.

(030961.3/1176/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

SAIPEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.133.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le 15 octobre 2003 que:
Il a été décidé de procéder à la nomination de Monsieur Pierantino Quaglia, gérant, demeurant à San Germano Ver-cellese (Italie), en qualité d'administrateur du groupe A. Monsieur Pierantino Quaglia disposera des mêmes pouvoirs que les autres administrateurs du groupe A.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030913.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

VIDEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.978.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Signature.

(031155.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

VIDEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 16 janvier 2004

Les comptes clôturés au 30 juin 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2003.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2009 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

VIDEX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031150.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

HONSEL LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.464.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

HONSEL LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

(031057.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

FLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Signature.

(031024.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

MEDICAL RESEARCH CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clémency, 2C, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 86.383.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 5 mars 2004 à Clémency

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Vandenberghe qui désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Vandenberghe et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cézarina Alexe.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'Assemblée Générale Ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Nomination d'un administrateur.

Exposé

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Nomination au poste d'administrateur, suite au décès de Monsieur Robert Vandenberghe, de Monsieur Cédric Vandenberghe, étudiant, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, Avenue Paul Heymans, 121/b6.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.00 heures.

A. Vandenberghe / C. Vandenberghe / C. Alexe

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031124.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

SODIMINHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 107, rue de Muelenbach.
R. C. Luxembourg B 83.230.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le treize avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Manuel Jose Dias Gomes Da Silva, comptable, demeurant à L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri de Stein;
- 2.- Monsieur Manuel Antonio Da Costa Rodrigues, indépendant, demeurant à L-2168 Luxembourg, 107, rue de Muelenbach.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SODIMINHO, S.à r.l., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 107, rue de Muehlenbach, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 79 du 16 janvier 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 83.230.

II.- Le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- | | |
|---|----|
| 1.- à Monsieur Manuel Jose Dias Gomes Da Silva, prénommé, une part sociale, | 1 |
| 2.- à Monsieur Manuel Antonio Da Costa Rodrigues, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, . | 99 |

Total: cent parts sociales, 100

III.- La société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérants de la société est accordée à Messieurs Manuel Jose Dias Gomes Da Silva et Manuel Antonio Da Costa Rodrigues, prénommés.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux de la FIDUCIAIRE SOLARIS, S.à r.l., à L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connus aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.J. Dias Gomes Da Silva, M.A. Da Costa Rodrigues, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, vol. 143S, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 avril 2004.

T. Metzler.

(031303.3/222/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

INTERNATIONAL CAR EXCHANGE - ICARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.767.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 mars 2004

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- Monsieur Georges Rouault démissionne de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030953.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

IMMOSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Signature.

(030948.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

IMMOSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en cession extraordinaire le 14 avril 2004 à 10.00 heures au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au Luxembourg le 14 avril 2004 que:

- La démission de Madame Sabine Perrier a été acceptée et décharge pleine et entière lui a été accordée.

- Que Mademoiselle Beatriz Garcia, maître en droit, a été nommée comme nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

- Que les mandats des administrateurs, Madame Colette Wohl et Monsieur Jean-Paul Goerens, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

- Que le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

- Que le siège social a été transféré au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030950.3/312/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TEMPUS CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.831.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Signature.

(031153.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TEMPUS CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 janvier 2004

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Marion Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, Employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031147.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Effective seat: London SW1P 1BX (Royaume-Uni), Invensys House, Carlisle Place.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.165.

In the year two thousand and four, on the sixth day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the company INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, and its effective seat of management at Invensys House, Carlisle Place, London SW1P 1BX, United Kingdom, registered in the Luxembourg Trade Register under section B and number 65.165, incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on June 24, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 675 of September 22, 1998 (the «Company»). The Articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 4, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The extraordinary general meeting is opened at 10.25 a.m. by M^e Hervé Leclercq, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing M^e Figen Eren, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutiner M^e Eric Sublon, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to act that:

According to the attendance sheet, the sole partner of the Company representing the full amount of the corporate capital of EUR 461,974,400.- (four hundred sixty-one million nine hundred seventy-four thousand and four hundred Euros) is validly represented at the meeting. The meeting can thus with validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of the existing units.
2. Introduction of the pounds sterling as accounting currency of the Company effective as at 00.01 on 1 April 2004 at Reuters closing spot rate available in London at 16.00 hours on 31 March 2004 (i.e. EUR 1.50 to GBP 1).
3. Conversion of the share capital from euros into pounds sterling effective as at 00.01 on 1 April 2004, at Reuters closing spot rate available in London at 16.00 hours on 31 March 2004 (i.e. EUR 1.50 to GBP 1.) without changing the number of the existing units.
4. Conversion of the existing units into new units without nominal value.
5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.
6. Miscellaneous.

The chairman explains that on March 22, 2002, the Company resolved to transfer its effective seat of management and control to the United Kingdom. The chairman then explains that it results from an opinion received from the law firm Freshfields London, that the Company shall not be regarded as a UK company governed by UK laws but as a Luxembourg company taxable in the UK where it has its management place. According to Freshfields's opinion, UK courts will therefore recognise the jurisdiction of the Luxembourg laws over the Company.

The chairman further explains that, based on the following statement, the Company is governed by Luxembourg law.

A copy of the Freshfields's opinion, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the sole partner and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

Then, the sole partner, after having considered the meeting as duly composed and convened, and given its approval to the explanations of the chairman, deliberates and passes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to cancel the nominal value of the existing units.

Second resolution

The sole partner resolves that the pounds sterling currency is introduced as official and accounting currency of the company's share capital effective as at 00.01 on 1st April 2004.

Third resolution

The sole partner resolves that the Company adopts pounds sterling instead of euros as currency of its share capital effective as at 00.01 on 1st April 2004. The sole partner resolves to use the Reuters closing spot rate available in London at 16.00 hours on 31st March 2004 (i.e. EUR 1.50 to GBP 1.), without changing the number of the existing units.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary through financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the sole partner and by the members of the board and the notary.

Fourth resolution

The sole partner resolves that the 4,619,744 (four million six hundred nineteen thousand seven hundred and forty-four) outstanding units shall be converted into 4,619,744 (four million six hundred nineteen thousand seven hundred and forty-four) units without nominal value and grants power to any manager to register this change in the corporate units' Register.

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution.

Consequently, the first paragraph of the article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«The corporate capital is set at £ 307,982,933.30 (three hundred seven million nine hundred eighty-two thousand nine hundred thirty-three pounds sterling and thirty pennies) represented by 4,619,744 (four million six hundred nineteen thousand seven hundred and forty-four) units, without nominal value.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de la société INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, et son siège de direction effective à Invensys House, Carlisle Place, Londres, SW1P 1BX, Royaume-Uni, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.165, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 675 du

22 septembre 1998 («la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 4 mars 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 10.25 heures par Maître Hervé Leclercq, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de président de l'assemblée et désignant Maître Figen Eren, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

Conformément à la liste de présence, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de EUR 461.974.400,- (quatre cent soixante et un millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cents euros) est dûment représenté à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il n'y ait eu de convocation préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales existantes.
2. Introduction de la livre sterling en tant que monnaie comptable de la Société avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures au taux de change de clôture publié par Reuters le 31 mars 2004 à 16.00 heures (soit EUR 1,50 pour 1 livre sterling).
3. Conversion du capital social de l'euro en livre sterling avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures au taux de change de clôture publié par Reuters le 31 mars 2004 à 16.00 heures (soit EUR 1,50 pour 1 livre sterling) sans modification du nombre de parts sociales existantes.
4. Conversion des parts sociales existantes contre des nouvelles parts sociales sans valeur nominale.
5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus.
6. Divers.

Le président explique qu'en date du 22 mars 2002, la Société a décidé de transférer son siège de direction et de contrôle effectif au Royaume-Uni. Le président explique ensuite qu'il résulte d'un avis juridique émis par le CABINET D'AVOCATS FRESHFIELDS LONDON, que la Société ne doit pas être considérée comme une société britannique régie par le droit britannique mais comme une société luxembourgeoise imposable au Royaume-Uni où elle a son siège de direction. Selon l'avis émis par Freshfields, les juridictions britanniques reconnaissent l'application de la loi luxembourgeoise à la Société.

De plus, le président explique que, conformément aux déclarations précédentes, la Société est régie par le droit luxembourgeois.

Une copie de l'avis émis par le CABINET D'AVOCATS FRESHFIELDS, restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal.

Ainsi, l'associé unique, après avoir considéré l'assemblée dûment constituée et convoquée et après avoir approuvé les déclarations du président, délibère et adopte les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la livre sterling est adoptée en tant que monnaie comptable officielle du capital social de la Société avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures.

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la livre sterling à la place de l'euro comme monnaie de son capital social avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures. L'associé unique décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par Reuters le 31 mars 2004 à 16.00 heures (soit EUR 1,50 pour 1 livre sterling), sans modification du nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'associé unique de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que les 4.619.744 (quatre millions six cent dix-neuf mille sept cent quarante-quatre) parts sociales existantes seront converties en 4.619.744 (quatre millions six cent dix-neuf mille sept cent quarante-quatre) parts sociales sans indication de valeur nominale et donne pouvoir à tout gérant d'inscrire cette modification dans le Registre des parts sociales.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte qui suit:

«Le capital social est fixé à £ 307.982.933,30 (trois cent sept millions neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-trois livres sterling et trente pence) représenté par 4.619.744 (quatre millions six cent dix-neuf mille sept cent quarante-quatre) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, a été signé par lesdits comparants et par le notaire instrumentant.

Signé: H. Leclercq, F. Eren, E. Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 avril 2004.

T. Metzler.

(031296.3/222/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effective: London SW1P 1BX (Royaume-Uni), Invensys House, Carlisle Place.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 avril 2004.

T. Metzler.

(031299.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BELLEFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.721.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 19 mars 2004

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003.

La démission de Monsieur Manuel Hack de son poste d'administrateur est acceptée. Est nommé nouveau administrateur Mademoiselle Caterina Scotti, licenciée en sciences statistiques demeurant à Luxembourg. Le mandat de Mademoiselle Caterina Scotti viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. est acceptée. Est nommé nouveau commissaire aux comptes Fons Mangen, expert comptable demeurant à Ettelbrück. Le mandat de Fons Mangen viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

BELLEFONTAINE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030888.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PÂTISSERIE MARC SCHEER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 14, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.646.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PÂTISSERIE MARC SCHEER, S.à r.l.

Signature

(030922.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

CEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.835.

In the year two thousand and four, on the fifth of April.

Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CEDEL INTERNATIONAL, a société anonyme, having its registered office in L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur, (R.C.S. B 48.835) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 September 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 31 December 1994 under number 550. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 February 2003 under number 206.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Miss Judith Robinson, Senior Corporate Counsel, residing in Grevenmacher in the chair,

who appointed as secretary Miss Marina Muller, employee, residing in Athus,

The meeting elected as scrutineer Miss Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-seven million three hundred fifty-six thousand four hundred and nine euros (EUR 87,356,409) to bring it from its current amount of eighty-eight million five hundred seven thousand euros (EUR 88,507,000) down to one million one hundred and fifty thousand five hundred and ninety-one euros (EUR 1,150,591) by reducing the par value of each share from one hundred euros (EUR 100) to one point three euros (EUR 1.3) and by reimbursement to the existing shareholders in proportion of their shareholding;

2. Exchange of the former shares to new shares;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to reduce the subscribed share capital by an amount of eighty-seven million three hundred fifty-six thousand four hundred and nine euros (EUR 87,356,409) to bring it from its current amount of eighty-eight million five hundred seven thousand euros (EUR 88,507,000) down to one million one hundred and fifty thousand five hundred and ninety-one euros (EUR 1,150,591) by reducing the par value of each share from one hundred euros (EUR 100) to one point three euros (EUR 1.3) and by reimbursement of the amount of eighty-seven million three hundred fifty-six thousand four hundred and nine euros (EUR 87,356,409) to the existing shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

Second resolution

The meeting decides to exchange the existing eight hundred eighty-five thousand and seventy (885,070) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each for eight hundred eighty-five thousand and seventy (885,070) new shares with a par value of one point three euros (EUR 1.3) each.

All powers are conferred to the Board of Directors to proceed to the exchange of the new shares to the shareholders in proportion to their participation in the capital.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 5.1 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«5.1. The issued share capital of the Company is one million one hundred and fifty thousand five hundred and ninety-one euros (EUR 1,150,591) represented by eight hundred eighty-five thousand and seventy (885,070) shares with a par value of one point three euros (EUR 1.3) each.»

Estimate of costs

The costs which are to be borne by the Company are estimated at 2,200.00 euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDEL INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur, (R.C.S. B 48.835) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 décembre 1994, numéro 550. Les statuts coordonnés ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 février 2003, numéro 206.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous le présidence de Madame Judith Robinson, Senior Corporate Counsel, demeurant à Grevenmacher

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus,

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante-six mille quatre cent neuf euros (EUR 87.356.409) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions cinq cent sept mille euros (EUR 88.507.000) à un million cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.150.591) par réduction de la valeur nominale de chaque action de cent euros (EUR 100) à un virgule trois euros (EUR 1,3) et remboursement aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues dans la Société;

2. Echange des actions existantes contre de nouvelles actions;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante-six mille quatre cent neuf euros (EUR 87.356.409) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions cinq cent sept mille euros (EUR 88.507.000) à un million cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.150.591) par réduction de la valeur nominale de chaque action de cent euros (EUR 100) à un virgule trois euros (EUR 1,3) et en remboursant aux actionnaires existants le montant de quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante-six mille quatre cent neuf euros (EUR 87.356.409) proportionnellement aux actions détenues par eux dans la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les huit cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix (885.070) actions existantes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune contre huit cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix (885.070) actions nouvelles d'une valeur nominale de un virgule trois euros (EUR 1,3) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leur participation au capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à un million cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.150.591) représenté par huit cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix (885.070) actions d'une valeur nominale de un virgule trois euros (EUR 1,3) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la Société en raison des présentes est évalué approximativement à 2.200,00 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: J. Robinson, M. Muller, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 20CS, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

F. Baden.

(031332.3/200/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(031333.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 24.819.050,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 janvier 2004 a décidé de renouveler le mandat pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 30 septembre 2004 et qui se tiendra en 2004 du commissaire aux comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02969.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031085.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

LA LUXEMBOURGEOISE DE RESTAURATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 99.536.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 14 avril 2004 que:
Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de la société de L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031129.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

MEUBLES KANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 13, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MEUBLES KANDEL, S.à r.l.

Signature

(030928.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

MARZOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.417.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le treize avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société MARZOLI S.p.A., ayant son siège social à Palazzolo Sull'Oglio (BS), Italie, Via Alberto n. 2, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 avril 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme MARZOLI INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.417, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 852 du 15 novembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 66 du 12 janvier 2002.

- Que le capital de la société anonyme MARZOLI INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme MARZOLI INTERNATIONAL S.A.

- Que par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme MARZOLI INTERNATIONAL S.A., déclare que tout le passif de ladite société, y compris le passif résultant de la liquidation, est réglé ou dûment provisionné.

- Que la comparante déclare également qu'elle est responsable d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, et elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute.

- Que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

- Que le mandataire ou le notaire pourra procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

- Que les livres et documents de la société anonyme MARZOLI INTERNATIONAL S.A. seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, vol. 143S, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 avril 2004.

T. Metzler.

(031300.3/222/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

PWR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.648.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(031132.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

SOLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.788.

EXTRAIT

Monsieur Massimo Cuccio n'est plus administrateur délégué à partir du 6 février 2002. Monsieur Lodovico Simone et Monsieur Ronald Adair ne sont plus administrateurs délégués à partir du 23 avril 2003.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030994.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

BUSINESS IS BUSINESS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.957.

Par la présente, A.A.C.O, S.à r.l., siège social L-2530 Luxembourg, représentée par ses gérants en fonction, déclare par la présente qu'en date du 1^{er} mai 2003, la S.A. BUSINESS IS BUSINESS, R.C. B 86.957, n'a plus de siège social en ses bureaux L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal.

Fait en double exemplaire, à Luxembourg, le 1^{er} mai 2004.

S. Weyders

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030943.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.445.

In the year two thousand and four, on the first of April.

Before Us Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered at the R.C.S.L. under the number B 39.445, incorporated under the name of SBIC OVERSEAS HOLDINGS S.A. by a deed of the officiating notary dated January 24th, 1992, published in the Mémorial C, number 306 from July 15th, 1992, amended by deeds of the officiating notary dated January 31st, 1992, published in the Mémorial C, number 306 from July 15th, 1992, dated August 20th, 1993, published in the Mémorial C, number 524 from November 3rd, 1993, dated September 30th, 1994, published in the Mémorial C, number 25 from January 17th, 1995, dated June 19th, 1996, published in the Mémorial C, number 483 from September 17th, 1996, dated November 25th, 1996, published in the Mémorial C, number 93 from February 27th, 1997, dated September 30th, 1998, published in the Mémorial C, number 938 from December 29th, 1998, dated November 16th, 1999, published in the Mémorial C, number 48 from January 14th, 2000 and dated December 19th, 2003, published in the Mémorial C, number 138 from February 3rd, 2004.

The meeting is opened, Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Mrs Catherine Day-Royemans, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Simone Wallers, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Annual General Meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the first Friday of May at 9.30 a.m. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first working day following, at the same time.»

2) Miscellaneous.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Resolution

The meeting resolves to modify the first paragraph of article 18 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

Art. 18. First paragraph.

«The Annual General Meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the first Friday of May at 9.30 a.m. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first working day following, at the same time.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 39.445, constituée sous la dénomination de SBIC OVERSEAS HOLDINGS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 306 du 15 juillet 1992, modifiée suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 306 du 15 juillet 1992, en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 524 du 3 novembre 1993, en date du 30 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 25 du 17 janvier 1995, en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 483 du 17 septembre 1996, en date du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 93 du 27 février 1997, en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 938 du 29 décembre 1998, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 48 du 14 janvier 2000 et en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 138 du 3 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 18, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social le premier vendredi du mois de mai à 9.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.»

2) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Premier paragraphe.

«L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social le premier vendredi du mois de mai à 9.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, C. Day-Royemans, S. Wallers, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 avril 2004, vol. 429, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 avril 2004.

A. Weber.

(031313.3/236/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(031316.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

IMMOVIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.959.

Par la présente, A.A.C.O, S.à r.l., siège social L-2530 Luxembourg, représentée par ses gérants en fonction, déclare par la présente qu'en date du 1^{er} mai 2003, la S.A. IMMOVIA R.C. B 86.959, n'a plus de siège social en ses bureaux L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal.

Fait en double exemplaire, à Luxembourg, le 1^{er} mai 2004.

S. Weyders

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030944.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

SOTRADIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 83.016.

Par la présente, A.A.C.O, S.à r.l., siège social L-2530 Luxembourg, représentée par ses gérants en fonction, déclare par la présente qu'en date du 1^{er} mai 2003, la S.à r.l. SOTRADIM, R.C. B 83.016, n'a plus de siège social en ses bureaux L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal.

Fait en double exemplaire, à Luxembourg, le 1^{er} mai 2004.

S. Weyders

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030946.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ARIES TELECOM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.459.

Par la présente, A.A.C.O, S.à r.l., siège social L-2530 Luxembourg, représentée par ses gérants en fonction, déclare par la présente qu'en date du 1^{er} mai 2003, la S.A. ARIES TELECOM, R.C. B 82.459, n'a plus de siège social en ses bureaux L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal.

Fait en double exemplaire, à Luxembourg, le 1^{er} mai 2004.

S. Weyders

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030947.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

SADIM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.041.

Par décision du conseil d'administration du 31 mars 2004, Monsieur Antonio Raffa, avocat, Luxembourg, a été coopté administrateur de la société et continue le mandat de l'administrateur démissionnaire, Madame M.-T. Lambert, jusqu'à l'assemblée générale de 2004.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

SADIM HOLDINGS S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031139.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

REGENCY INTERNATIONALE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.659.

Par décision du conseil d'administration du 31 mars 2004, Monsieur Antonio Raffa, avocat, Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame M.-T. Lamber, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2006.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

REGENCY INTERNATIONALE A.G., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031138.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

HIGH-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 28.726.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration du 31 mars 2004, Monsieur Antonio Raffa, avocat, Luxembourg, a été coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2007, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Marie-Thérèse Lambert.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

HIGH-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031137.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

PIZ BERNINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.877.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PIZ BERNINA S.A. avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 29 877, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1989, publié au Mémorial C, numéro 142 du 24 mai 1989. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1991 et suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1025 du 4 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quinze mille (15.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (371.840,29) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer FIDESCO S.A., société anonyme, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 7, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

P. Frieders.

(031339.3/212/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.346.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Michel Malpas, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Roberto Ercole Mei, MONTE PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR S.p.a., Via S. Vittore, 37, I-20123 Milano

- Monsieur Nicolino Romito, MONTE PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR S.p.a., Via S. Vittore, 37, I-20123 Milano
Pour MONTE SICAV, Société d'investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030844.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ALPHASEARCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 100.184.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alexandre Colin, employé privé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon,
- 2.- Madame Florence Stainier, employée privée, demeurant à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon, représentée par Monsieur Alexandre Colin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 mars 2004. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er}: Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ALPHASEARCH.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la vente de licences de logiciels informatiques.

Elle pourra effectuer toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II: Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III: Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leur rémunération. Ils sont nommés pour une durée indéterminée.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Une partie de bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 14. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de ses parts dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des parts sociales des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement à leurs parts.

Art. 15. Au cas où toutes les parts sociales seraient détenues par un seul associé, les dispositions légales relatives à la société unipersonnelle s'appliqueraient.

Art. 16. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Alexandre Colin, employé privé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon, deux cent soixante-quinze parts sociales,	275
2. Madame Florence Stainier, employée privée, demeurant à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon, cent vingt-cinq parts sociales,	125
Total: quatre cents parts sociales	400

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, Monsieur Alexandre Colin, employé privé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
2. L'adresse du siège social est fixée à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Colin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 6, case 10. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

P. Frieders.

(031509.3/212/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

WESERMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.527.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WESERMO S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 32.527, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 190 du 11 juin 1990. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 12 novembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1528 du 23 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

2) Modification de l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.»

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les soixante mille (60.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quatorze cents (1.487.361,14 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2003 a fini le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. Alinéa 1^{er}.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

P. Frieders.

(031346.3/212/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

WESERMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

P. Frieders.

(031348.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.